Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 19e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DES ÎLES TENUE LE 25 AVRIL 2018, À 19 H À LA SALLE 3307 DU CISSS DES ÎLES

PRÉSENCES :	M.	Emmanuel Aucoin	Président
	Mme	Esther Otis	Secrétaire et présidente-directrice générale par intérim
	M.	Gaston Bourque	Vice-président
	Mme	Céline Decoste	Administratrice
	Mme	Gisèle Déraspe	Administratrice
	Mme	Miriame Gaudet Chiasson	Administratrice
	Dr	Simon Lajeunesse	Administrateur
	Mme	Nancy Leblanc	Administratrice
	Mme	Martine Martin	Administratrice
	Mme	Alexandra Noël	Administratrice
	Mme	Marie-Josée Noël	Administratrice
	Dre	Christine Paquet	Administratrice
PERSONNES INVITÉES :	Mme	Rose-Anne Déraspe	Infirmière en prévention des infections
	Dre	Marianne Papillon	Présidente du comité de prévention des infections
	Dr	Michel Y Pelletier	Directeur des services professionnels et hospitaliers
	Mme	Gisèle Painchaud	Commissaire locale aux plaintes
	M.	Nourrédine Ferroum	Gestion des risques et agrément
	Mme	Monia Renaud	Conseillère en gestion financière
	Mme	Nathalie Vigneau	Chef de service à la comptabilité
ABSENCES :	Mme	Jacinthe Richard	Administratrice
	M.	Reynald Tremblay	Administrateur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Emmanuel Aucoin, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h 9.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 19e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS tenue le 25 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-478

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la 18e séance ordinaire du 21 mars 2018;

CORRESPONDANCE

4. Correspondance;

Période de questions réservée au public
(pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance)

DOSSIERS — INFORMATION;

5. Présentation d'un secteur du CISSS des Îles – Prévention des infections;
6. Prévision budgétaire en P12;
7. Rapport trimestriel – Commissaire locale aux plaintes;
8. Rapport trimestriel – Gestion des risques;

DOSSIERS — DÉCISION

9. Nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique ;
10. Nomination d'un membre au comité de vérification ;
11. Nomination au poste de directrice des services à l'organisation clinique ;
12. Autorisation d'emprunt
13. Gestion des effectifs médicaux (nominations, départs, congés);

AUTRES SUJETS :

14. ...;
15. Prochaine séance;
16. Levée de la séance.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 18E SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 18e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 21 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-479

CORRESPONDANCE

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

Période de questions réservée au public

Aucune question du public n'a été inscrite préalablement à la séance et aucune question n'est posée par les gens dans l'assistance.

M. Emmanuel Aucoin souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration :

Collège : Conseil multidisciplinaire (CM) : Mme Alexandra Noël
Collège : Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) : Dr Simon Lajeunesse
Collège : Conseil des infirmières et infirmiers (CII) : Mme Miriam Gaudet Chiasson
Collège : Département régional de médecine générale (DRMG): Dre Christine Paquet

Après consentement des membres, le point 13 sera traité au début de la séance.

GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, MODIFICATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)

NOMINATIONS DE MÉDECINS

Lors de sa dernière réunion du 12 avril 2018, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens recommandent les nominations suivantes :

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles entérine la nomination du Dr Michel Bérubé, avec privilèges de membre actif dans le Département de médecine spécialisée, pour une période de 18 mois, pour une pratique de consultant auprès des patients hospitalisés et aux soins intensifs, une pratique en clinique externe spécialisée et en oncologie, une supervision des épreuves d'effort et la lecture d'ECG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-484

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles entérine la nomination du Dr Daniel Philippon, avec privilèges de membre associé dans le Département de chirurgie, pour une période de 18 mois, pour une pratique en ORL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-485

RENOUVELLEMENT DE PRIVILÈGES DES MÉDECINS SPÉCIALISTES MEMBRES ACTIFS

Lors de leur réunion du 12 avril 2018, les membres du comité exécutif du CMDP ont étudié les recommandations du comité d'examen des titres quant aux renouvellements des privilèges des médecins spécialistes membres actifs. Les membres acceptent donc à l'unanimité les recommandations de renouvellement des privilèges.

ATTENDU QUE la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU QUE la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU QUE cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU QUE l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU QUE cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU QUE le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur [prénom, nom];

ATTENDU QUE à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges ont été déterminées;

ATTENDU QUE le président-directeur général de l'établissement a invité tous les médecins à faire valoir leurs observations sur ces obligations;

ATTENDU QUE le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations des médecins sur ces obligations;

ATTENDU QUE les médecins spécialistes ci-après mentionnés s'engagent à respecter ces obligations;

ATTENDU QUE l'établissement doit fournir aux médecins les ressources raisonnables nécessaires pour exercer leur profession, satisfaire aux obligations rattachées à leurs privilèges et répondre aux besoins de leurs patients;

IL EST RÉSOLU d'octroyer ou de renouveler les privilèges octroyés aux médecins, le 25 avril 2018, de la façon suivante :

Prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

Les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

Respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);

Maintenir une assurance responsabilité professionnelle;

Respecter le règlement dument adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dument adopté du département et du service où il exerce;

Respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dument adoptées;

Respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde);

Participer au service de garde selon l'affectation du chef de département;

Participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;

Respecter la politique de civilité dès son adoption;

S'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

Participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;

Respecter les valeurs de l'établissement;

Maintenir leurs compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);

Adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

Participer aux activités d'enseignement;

Participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;

Participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;

S'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **Docteure Marjolaine Bourque** avec privilèges de membre actif dans le Département de chirurgie, pour une période de 18 mois, pour une pratique en chirurgie générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2018-04-486

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **Docteur Luc Dansereau** avec privilèges de membre actif dans le Département de médecine spécialisée, pour une période de 18 mois, pour une pratique de consultant auprès des patients hospitalisés et aux soins intensifs, une pratique en clinique externe spécialisée et en oncologie, une supervision des épreuves d'effort et la lecture d'ECG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2018-04-487

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **Docteure Véronique Poirier** avec privilèges de membre actif dans le Département de médecine spécialisée, pour une période de 18 mois, pour une pratique de consultant auprès des patients hospitalisés et aux soins intensifs, une pratique en clinique externe spécialisée et en oncologie, une supervision des épreuves d'effort et la lecture d'ECG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-488

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **Docteur Gino Gosselin** avec privilèges de membre actif dans le Département d'imagerie médicale, pour une période de 18 mois avec une pratique en échographie, doppler, radiologie diagnostique et vasculaire, ainsi que dans le Département de médecine spécialisée, pour une période de 18 mois avec une pratique en échocardiographie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-489

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **Docteur Simon Lajeunesse** avec privilèges de membre actif dans le Département de chirurgie, pour une période de 18 mois, pour une pratique en gynécologie et obstétrique, ainsi qu'en échographie obstétricale et pelvienne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-490

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **Docteur Jean-Robert Leroux** avec privilèges de membre actif dans le Département de psychiatrie, pour une période de 18 mois, pour une pratique générale en psychiatrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-491

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **Docteur Hugues Poirier** avec privilèges de membre actif dans le Département de psychiatrie, pour une période de 18 mois, pour une pratique générale en psychiatrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-492

DOSSIERS – INFORMATION

5. PRÉSENTATION D'UN SECTEUR DU CISSS DES ÎLES – PRÉVENTION DES INFECTIONS

Mme Rose-Anne Déraspe, infirmière en prévention des infections ainsi que Dre Marianne Papillon, présidente du comité de prévention des infections au CISSS des Îles, présentent le bilan annuel 2017-2018 en prévention des infections, ainsi que le cadre de référence à l'intention des établissements de santé et de services sociaux du Québec concernant la prévention et le contrôle des infections nosocomiales.

6. PRÉVISION BUDGÉTAIRE EN P12

Mme Monia Renaud, conseillère en gestion financière est invitée à présenter le rapport trimestriel (AS-617) en P12 se terminant le 3 mars 2018. Le tableau donne des précisions sur certaines composantes budgétaires. Les membres reçoivent les explications pertinentes concernant le suivi financier.

7. RAPPORT TRIMESTRIEL – COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES

Mme Gisèle Painchaud, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services au CISSS des Îles, fait un résumé des plaintes pour 2017-2018. Trente-trois plaintes ont été reçues et traitées. La commissaire a présenté les recommandations et les correctifs qui ont été nécessaires dans 16 dossiers. Le rapport annuel d'activités détaillé sera présenté prochainement. En terminant, la commissaire fait mention des autres activités liées à sa fonction, ce sont surtout des rencontres d'information sur le rôle de la commissaire aux plaintes et la présence sur différents comités (ex. comité de vigilance et de la qualité des services, regroupement des commissaires, etc.).

8. RAPPORT TRIMESTRIEL – GESTION DES RISQUES

M. Nourrédine Ferroum, responsable de la gestion des risques et agrément, présente le rapport concernant la gestion des risques. Un total de 610 déclarations d'incidents et d'accidents a été enregistré pour la période du 1er avril 2017 au 3 février 2018 (P1-P11).

Les types d'événements les plus fréquents sont les chutes et quasi-chutes (251) ainsi que les événements reliés à la médication (209).

Le niveau de gravité des événements : 76,6 % sans conséquence pour les usagers/résidents, 22,3 %, avec des conséquences mineures, sans impact sur la nécessité/durée de l'hospitalisation, 1 % avec des conséquences temporaires, avec un impact sur la nécessité/durée de l'hospitalisation, 0,2 % avec des conséquences permanentes sur les fonctions physiques.

Les incidents et accidents déclarés font l'objet d'un suivi dans le cadre du comité de gestion des risques. Dans le cadre des projets d'amélioration, il faut noter la formation sur la gestion des risques auprès des ressources non institutionnelles qui s'est déroulée le 23 mars 2018,

ainsi que l'informatisation des déclarations d'événements au CHSLD qui a fait l'objet d'une formation le 25 avril 2018.

M. Ferroum nous informe que la démarche d'agrément suit son cours. Les informations communiquées par Agrément Canada indiquent la transmission prochaine des manuels d'évaluation par programmes services ainsi que la période potentielle de visite.

DOSSIERS-DECISION

9. NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Avec la démission de Mme Helena Burke, le conseil d'administration doit procéder à son remplacement au sein du comité de gouvernance et d'éthique du CISSS des Îles. Il est convenu de nommer Mme Céline Decoste, à titre de membre.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles désigne Mme Céline Decoste, à titre de membre du conseil d'administration au comité de gouvernance et d'éthique du CISSS des Îles, en remplacement de Mme Helena Burke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-480

10. NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le conseil d'administration doit également procéder à la nomination de Mme Céline Decoste à titre de membre au comité de vérification du CISSS des Îles.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles désigne Mme Céline Decoste, à titre de membre au comité de vérification du CISSS des Îles.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2018-04-481

11. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DES SERVICES À L'ORGANISATION CLINIQUE

Mme Esther Otis, présidente-directrice générale par intérim, informe les membres que le MSSS accorde un budget concernant l'ajout d'un poste de directrice des services à l'organisation clinique pour une période de 1 an.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles entérine la nomination de Mme Caroline Mathieu au poste de directrice des services à l'organisation clinique, et ce, pour une période d'une année à compter du 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2018-04-482

12. AUTORISATION D'EMPRUNT

ATTENDU QU'UN emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité de l'établissement du CISSS des Îles jusqu'au 22 novembre 2018;

ATTENDU QUE notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 26 mai 2018;

ATTENDU QUE notre déficit cumulé au 31 mars 2018 est de 18 366 180 $;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2018-2019 prévoient un équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE notre budget de caisse prévoit un découvert bancaire variant jusqu'à 21 000 000 $;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander au Ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 21 000 000 $, renouvelable et valide jusqu'au 22 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2018-04-483

AUTRES SUJETS :

14 Aucun sujet n'est ajouté

15 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles aura lieu le 12 juin 2018.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2018-04-493

Emmanuel Aucoin
Président

Esther Otis
Secrétaire du conseil